

ASC BASKET CLUB 2016-2017

Association loi 1901 déclarée en Préfecture
Tel : 06 08 82 89 92 – ascbasket92@gmail.com

TARIFS et MODALITES D'INSCRIPTIONS

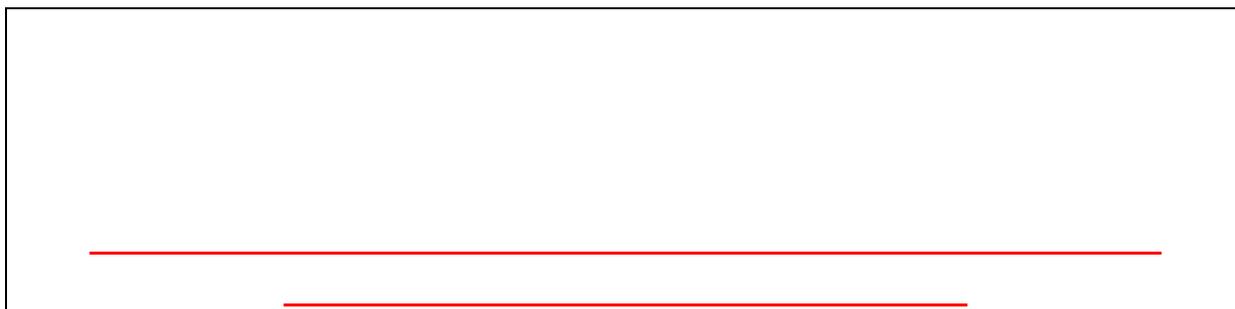
Tarifs inscriptions : 155€ Tous niveaux (Châtillon)
170€ Tous niveaux (hors Châtillon)

Le tarif comprend la licence et l'assurance de la FFBB et une tenue du club pour les matchs.

PAIEMENT :

✓ En 1 ou 2 chèques à l'ordre d'ASC BASKET à donner en même temps que le dossier,
prévoir 2 débits (s) mi-Septembre et mi-October

Remarque importante : Vu sa création récente, notre club ne remplit pas encore les conditions requises pour bénéficier des paiements Pass Hauts-de-Seine. Par contre, les Chèques-Loisirs CAF sont acceptés.



- ✓ Complétez et signer la fiche de renseignements de façon très lisible. Complétez le dossier avec :
- 2 photos d'identité petite taille ou normale
 - 1 Justificatif de domicile récent au choix (EDF, quittance, facture tel etc.)
 - 1 photocopie Recto/verso de carte d'identité ou de passeport du joueur en cours de validité (+celle du parent légal pour les mineurs)
 - La Demande licence FFBB à compléter lisiblement en noir avec dans la case réservée en haut à droite au CERTIFICAT MEDICAL datant de moins de 6 mois tamponné et signé par le médecin, sans oublier la TAILLE.
- Dans la licence 'Joueur', sélectionner 'Compétition'
L'assurance est choisie par défaut et incluse dans le prix de l'adhésion, donc, merci de choisir l'option 1 'souhaite souscrire à l'option A, au prix de 3,70 euros TTC'
- Charte Joueur(se) complétée et signée
 - Charte Parent complétée et signée
 - Règlement intérieur daté et signé
 - 2 enveloppes
 - 2 timbres

Association Sportive Châtillon Basket

Fiche d'inscription 2016-2017

Nom : **Prénom :**

Né(e) le : .../.../..... **à :**

Nationalité :

Etablissement scolaire fréquenté :

Mère : Nom-Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Profession :

Père : Nom-Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Profession :

Adresse de l'enfant :

Mail d'un parent (ou des deux) :

L'enfant porte des lunettes : Oui/Non

Si oui, doit-il(elle) jouer avec ses lunettes : Oui/non

Personne responsable de l'enfant à prévenir en cas d'urgence

Nom+ Prénom : Père/Mère/Tuteur légal

Adresse :

Téléphone : Domicile :

Mobile :

Médecin traitant : nom + téléphone :

AUTORISATIONS

Je soussigné(e) :

Père/Mère/Tuteur légal

De l'enfant :

Né(e) le .../.../.....

Soins d'urgence

autorise mon enfant

n'autorise pas mon enfant

A recevoir les premiers soins en cas d'urgence nécessité

A être transféré dans l'hôpital le plus proche où pourra être pratiquée toute intervention médicale et chirurgicale nécessaire, étant entendu que je serai prévenu dans les plus brefs délais

Fait à Châtillon, le .../.../.....

Signature du représentant légal, précédée de la mention « Lu et approuvé »



Transports :

autorise mon enfant n'autorise pas mon enfant

A voyager en voiture personnelle des dirigeants ou d'autres parents accompagnateurs dans le cadre des activités du club (match, tournois, manifestations,...) et dégage ces personnes de toutes responsabilité en cas d'accident

Fait à Châtillon, le .../.../.....

Signature du représentant légal, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Droit à l'image :

autorise n'autorise pas

L'Association Sportive Châtillon Basket, ainsi que le comité de basket-ball des Hauts de Seine, à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités qu'il organise (entraînement, match, tournois, manifestations,...), ainsi que la diffusion de ces photographies et vidéos dans un but non commercial lié au directement aux activités du club (journal, revue d'information, assemblées générales, site internet du club, Facebook,...) et note que cette publication ne donne pas droit à rémunération.

Fait à Châtillon, le .../.../.....

Signature du représentant légal, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Départ suite fin session :

autorise n'autorise pas

Mon enfant à quitter l'enceinte du gymnase et rentrer seul à la maison à la fin de la session d'entraînement.

Fait à Châtillon, le .../.../.....

Signature du représentant légal, précédée de la mention « Lu et approuvé »



DEMANDE DE LICENCE

Création Renouvellement Mutation

Photo

Comité Départemental de
Nom du groupement sportif

N ° club

N° de licence (si déjà licencié)

NOM* _____

Nom de jeune fille _____

Prénom _____

Date de naissance _____ Sexe : F M

Nationalité _____ Taille _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Téléphone fixe _____

Téléphone portable _____

E.mail _____

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date _____

Signature obligatoire du licencié ou de son représentant légal : _____ Tampon et signature du Président du club : _____

* Ou nom d'usage

Certificat annuel de non-contre indication à la pratique du Basketball en compétition

Je soussigné, Docteur certifie avoir examiné M / Mme / Melle et n'avoir pas constaté à la date de ce jour des signes apparents contre-indiquant la pratique du Basket-ball **en compétition**.

A Le ____/____/____

Signature du Médecin : _____ Cachet : _____

Surclassement
(ne nécessitant pas un imprimé spécifique)

Mr / Mme / Melle : peut pratiquer le Basketball dans la catégorie immédiatement supérieure dans le respect de la réglementation en vigueur au sein de la FFBB.

A Le ____/____/____

Signature du Médecin : _____ Cachet : _____

1 ^{ère} famille obligatoire (Iseul choix possible)	2 ^{ème} famille optionnelle (Iseul choix possible)	Catégorie	Niveau d'intervention
<input type="checkbox"/> Joueur - <input type="checkbox"/> Compétition - <input type="checkbox"/> Loisir - <input type="checkbox"/> Entreprise		<input type="checkbox"/> Senior ou <input type="checkbox"/> U____	Niveau de pratique le plus élevé (obligatoire) :
<input type="checkbox"/> Technicien	<input type="checkbox"/> Technicien	<input type="checkbox"/> Non diplômé <input type="checkbox"/> Diplômé Fédéral <input type="checkbox"/> Diplômé d'Etat	<input type="checkbox"/> Territoires : (Département - Région)
<input type="checkbox"/> Officiel	<input type="checkbox"/> Officiel	<input type="checkbox"/> Arbitre <input type="checkbox"/> OTM <input type="checkbox"/> Commissaire <input type="checkbox"/> Observateur <input type="checkbox"/> Statisticien	<input type="checkbox"/> Championnat de France
<input type="checkbox"/> Dirigeant	<input type="checkbox"/> Dirigeant	<input type="checkbox"/> Elu <input type="checkbox"/> Accompagnateur <input type="checkbox"/> Salarié	<input type="checkbox"/> Pro A Pro B Esp Pro A LFB

Pour tout licencié souhaitant évoluer en tant que « Joueur » : **obligation de cocher la case joueur en 1^{er} choix de famille**

Cadre réservé à la Commission de Qualifications compétente : Qualifié le : Type de licence attribuée :

INFORMATION ASSURANCES :
(Cocher **obligatoirement** les cases correspondant à vos choix)

JE SOUSSIGNÉ(E), le licencié ou son représentant légal, NOM : PRÉNOM :

Reconnais avoir reçu le résumé des garanties (Contrat AIG 4.091.578 ci-annexé et consultable sur www.ffbb.com), conformément à L141-4 du code des Assurances, et avoir pris connaissance des garanties Responsabilité Civile incluses automatiquement en prenant ma licence ainsi que des garanties Individuelles complémentaires proposées par AIG, et :

souhaite souscrire à l'option A, au prix de 3,70 euros TTC.
ou souhaite souscrire à l'option B, au prix de 9,50 euros TTC.
ou souhaite souscrire à l'option C, au prix de 0,50 euros TTC, en complément de l'option A, soit un total de 4,20 €TTC (= A+).
ou souhaite souscrire à l'option C, au prix de 0,50 euros TTC, en complément de l'option B, soit un total de 10 €TTC (= B+).
ou ne souhaite pas souscrire aux garanties individuelles complémentaires proposées (= N)

Reconnais par ailleurs avoir reçu l'information de mes possibilités et de mon intérêt à souscrire à ces garanties pour les éventuels dommages corporels que je peux subir du fait de la pratique du Basket-ball

Signature de l'Assureur _____ Fait à _____ le ____/____/____
Signature de l'Adhérent ou de son représentant légal) : _____
« Lu et approuvé »

En cas de Décès de l'Assuré, le bénéficiaire est, sauf stipulation contraire adressée par l'ASSURÉ ou le Souscripteur au moyen d'une disposition écrite et signée, le conjoint survivant de l'Assuré, non séparé de corps, ni divorcé, à défaut les enfants légitimes reconnus ou adoptifs de l'Assuré, à défaut les ayants droit légaux, concubins ou pacsés. Si l'Assuré est mineur, les bénéficiaires sont les ayants droit légaux. Pour toutes les autres garanties le bénéficiaire est l'Assuré lui-même.

SEULES LES DEMANDES D'ADHÉSIONS DUMENT COMPLÉTÉES, DATÉES, SIGNÉES ET ACCOMPAGNÉES DU RÉGLEMENT CORRESPONDANT SERONT PRISES EN COMPTE PAR L'ASSUREUR

Association Sportive Châtillon Basket

Charte Joueur(se)

Je suis joueur(se) et :

- Je respecte les autres en général,
- Je respecte l'éthique du Club,
- Je participe à la formation d'arbitrage si je le souhaite,
- J'entraîne, si je le souhaite, des plus jeunes selon mes compétences et selon mes disponibilités, dans le but de renforcer l'effectif de l'équipe d'encadrement,
- Je m'engage à payer ma licence,
- Je respecte le matériel du Club ainsi que le matériel qui pourrait m'être remis,
- Je m'engage à montrer le bon exemple aux plus jeunes spectateurs ainsi qu'à leurs parents,
- Je m'engage à assister aux matchs du Club si je suis disponible,
- Je m'implique dans la vie du Club auquel j'appartiens,
- Je m'investis dans le bon déroulement du Club par le biais de l'arbitrage, l'encadrement, l'entraînement, aide à l'organisation d'événements sportifs ou festifs, etc...

Le Club s'engage à :

- Mettre en place les moyens de communication nécessaires afin de me tenir informé(e) de la vie du Club
- Te proposer diverses formations mises en place par la ligue.

Date :/...../20.....

Nom et signature Entraîneur

Signature Président

Nom et signature Parent (Nom de l'enfant)



Association Sportive Châtillon Basket

Charte Parent

Je suis parent et :

- Je m'engage à fournir toutes les pièces nécessaires au dossier d'adhésion de mon(mes) enfant(s)
- Je m'engage à régler l'intégralité de la cotisation annuelle avant le début de la saison. A défaut, le club se réserve le droit de ne pas accepter l'enfant (les enfants).
- **Je m'assure que les entraîneurs sont présents et ne laisse pas mon(mes) enfant(s) sans garde,**
- Je m'assure que mon assurance couvre bien le(les) enfant(s) que je transporte,
- Je respecte les choix tactiques de l'entraîneur, y compris, le choix des équipes choisies, notamment lors des matchs,
- Je participe à la formation de chronométreur, de tenue de table proposée par le Club, si je le souhaite,
- Je propose de temps en temps mes services pour assurer le déplacement de l'équipe de mon(mes) enfant(s) en cas de matchs éventuels à l'extérieur,
- Je m'engage à m'installer sur les gradins prévus à cet effet,
- Je n'insulte pas les arbitres, ni l'équipe adverse,
- **Je m'engage à ne pas exprimer de paroles vulgaires face aux enfants et durant les matchs,**
- Je suis garant de l'esprit sportif, du fair-play et de la convivialité qui caractérisent le Club
- **Je m'engage à récupérer mon(mes) enfant(s) à l'heure.**

Le Club s'engage à :

- Mettre en place les moyens de communication nécessaires afin de me tenir informé(e) de la vie du Club,
- Assurer la «sécurité» de mon(mes) enfant(s),
- Fournir un entraîneur pour mon(mes) enfant(s),
- Faire évoluer mon(mes) enfant(s) dans de bonnes conditions,
- Ouvrir le dialogue, via l'entraîneur sur les différents choix (tactiques, composition de l'équipe),
- Ecouter les joueurs et leurs parents sur toutes questions relatives au Club ou aux licenciés, et si besoin faciliter l'obtention d'un rendez-vous avec le Président du Club,
- Garantir et promouvoir l'esprit sportif, le fair-play et la convivialité qui caractérisent le sport en général, le Chelles Basket Club et le basket en particulier,
- A ne pas laisser les enfants seuls, sans surveillance, après les entraînements ou après les matchs.

Date :/...../20.....

Nom et signature Entraîneur

Signature Président

Nom et signature Parent (Nom de l'enfant)



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ASC BASKET

ARTICLE 1 : Engagements

Le fait d'adhérer à l'Association Sportive Châtillon Basket engage tous les licenciés et les parents (pour les licenciés mineurs) à l'application pleine et entière du présent Règlement Intérieur.

Chaque membre participant aux entraînements et/ou aux compétitions s'engage à régler le montant de sa cotisation au dépôt de son dossier d'inscription. Toute cotisation non réglée au 15 Septembre de la saison en cours, pourra entraîner une suspension de match et d'entraînement jusqu'au règlement complet de la cotisation. (Règlement échelonné possible)

ARTICLE 2 : Créneaux horaires

Seuls les membres actifs (à jour de leur cotisation) et les membres d'honneur de l'association ASC BASKET peuvent pratiquer le basket dans les Gymnases et terrains mis à disposition du Club durant les créneaux horaires réservés à cet effet, et déterminés par le Comité Directeur.

Une copie des créneaux horaires sera affichée dans le Gymnase et disponible.

Les horaires prévus en début de saison peuvent être modifiés ponctuellement suivant la disponibilité des gymnases.

ARTICLE 3 : Entraînements

Chaque joueur se doit de participer aux entraînements, avec une tenue de sport adaptée à la pratique du basket (short, tee-shirt, chaussures dédiées, bouteille d'eau personnelle). Le port de bijoux n'est pas autorisé. Ces accessoires devront être laissés à la maison afin d'éviter tout risque de blessures, de détérioration ou de vol.

Les joueurs mineurs sont placés sous la responsabilité des entraîneurs à partir du début de la séance suivant les horaires programmés et jusqu'à la fin de celle-ci. Il importe que les parents qui accompagnent leurs enfants s'assurent de la présence de l'entraîneur. En cas d'absence ou de retard, le licencié devra avertir son entraîneur le plus tôt possible avant le début de la séance. De même, l'entraîneur s'engage à respecter les horaires à se présenter en tenue adaptée à sa fonction, et à prévenir les joueurs et/ou parents de joueurs en cas d'absence.

ARTICLE 4 : *Compétitions*

Chaque joueur se doit de participer aux compétitions pour lesquelles il aura été convoqué par son entraîneur, avec une tenue de sport adaptée à la pratique du basket (chaussures propres, short et maillot mis à disposition par le club, bouteille d'eau personnelle). Le port de bijoux n'est pas autorisé. Ces accessoires devront être laissés à la maison afin d'éviter tout risque de blessures, de détérioration ou de vol.

En cas d'absence ou de retard, le licencié devra avertir son entraîneur le plus tôt possible. Toute absence non justifiée pourra entraîner la non convocation au match suivant. De même, le coach s'engage à respecter les horaires et à prévenir les joueurs en cas de toutes modifications à la convocation.

Les joueurs mineurs sont placés sous la responsabilité des entraîneurs depuis l'heure de la convocation jusqu'à la fin du match.

ARTICLE 5 : *Acheminement sur les lieux de compétitions*

Pour les rencontres se déroulant à l'extérieur, le transport sera assuré par les parents ou les joueurs eux-mêmes suivant un tour de rôle programmé en début de saison. En cas d'indisponibilité, le parent en charge du transport se doit de trouver une solution de remplacement. En cas d'insuffisance de moyens de transport, le déplacement pourra être annulé. Une autorisation parentale sera demandée en début de saison. Pour les enfants dont le transport nécessite l'usage d'un rehausseur, celui-ci sera mis à disposition par ses parents.

ARTICLE 6 : *Arbitrage, table de marque*

La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque est obligatoire. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles de jeu et de la vie associative. Les parents des joueurs ou joueuses pourront être sollicités.

ARTICLE 7 : *Règles de sécurité*

Les accidents, qui surviendraient en dehors des créneaux horaires déterminés par le Comité Directeur, sont sous la pleine et entière responsabilité des licenciés ou des parents ou responsables légaux pour les licenciés mineurs.

A l'intérieur des créneaux horaires, les accidents liés strictement à la pratique du basket sont couverts par l'assurance de la Fédération Française de Basket Ball.

En aucun cas, la responsabilité de l'association ASC BASKET ne pourra être engagée pour tout autre incident (perte, vols, bagarre, dégradations des locaux, etc.) non liés directement à la pratique du basket.

La responsabilité de l'association ASC BASKET ne pourra être engagée en cas de non respect des consignes de sécurité, du présent règlement et du règlement intérieur des gymnases et terrains.

ARTICLE 8 : *Entretien des Gymnases et du matériel de l'association*

L'entretien et le nettoyage des Gymnases et locaux mis à la disposition du Club sont sous la responsabilité de la Municipalité. Toutefois, chaque membre et chaque spectateur doivent veiller au bon respect des lieux. Ils doivent aussi respecter scrupuleusement le règlement intérieur affiché.

L'entretien du matériel, propriété de l'association ASC BASKET ou financé par une subvention extérieure, est sous la responsabilité de l'association ASC BASKET.

Chaque membre participe à l'installation et au rangement du matériel. Chacun est responsable du matériel qui lui est confié lors des séances d'entraînement et des compétitions.

ARTICLE 9 : *Etat d'esprit*

L'association ASC BASKET se doit d'être une association respectueuse de l'esprit sportif. C'est pourquoi tout licencié tenant des propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste pourra être sanctionné par une exclusion immédiate et définitive. Tout membre s'engage à entretenir un bon esprit, à faire preuve de convivialité, de loyauté et à respecter les autres.

Les parents représentent également le club. A ce titre, leur comportement doit être conforme à l'esprit sportif et respectueux de l'adversaire, des arbitres et des organisateurs. Ils s'engagent également à aider au bon fonctionnement du club (accueil des équipes, lavage des maillots, buvette,...) et à apporter leur concours à la vie du club (manifestations, tournois, commissions diverses,...)

ARTICLE 10 : *Sanctions applicables*

Tous les membres du Comité Directeur, les entraîneurs et coaches sont habilités à faire respecter le présent Règlement Intérieur. Le Comité Directeur est habilité à prendre des sanctions (pouvant aller du simple avertissement à l'exclusion définitive de l'association ASC BASKET) contre toute personne ayant contrevenu délibérément à un des articles du présent Règlement Intérieur. En cas d'exclusion, il ne sera effectué aucun remboursement de cotisation.

ARTICLE 11 : *Assemblée Générale*

Tout licencié ou parent (pour les licenciés mineurs) est informé de la tenue des Assemblées Générales (date, lieu et ordre du jour), par voie d'affichage dans les lieux d'entraînement. Il s'engage à être présent pour approuver l'exercice précédent et élire le nouveau Comité Directeur selon les modalités des Statuts de l'association ASC BASKET.

ARTICLE 12 : *Modification et réclamation*

Ce présent Règlement Intérieur peut être modifié à la suite d'une Assemblée Générale conformément aux Statuts de l'association ASC BASKET ou par décision du Comité Directeur.

Toute réclamation doit être adressée par écrit au Comité Directeur.

Le présent Règlement Intérieur a été adopté en séance de l'Assemblée Générale constitutive qui s'est tenue à Châtillon le 18 Février 2015.

Catégories Basket saison 2016-2017

Catégorie	Né(e) en	
U9 - MINI POUSSINS	2008/2009	Mardi 18h-19h30. Gym : George Sand
U11 – POUSSINS	2006/2007	Mardi 18h-20h. Gym : George Sand
U13 – BENJAMINS	2004/2005	Jeudi 18h-20h. Gym : George Sand
U15 - MINIMES	2002/2003	Mercredi 16h30-18h. Gym : Langevin Wallon

- Gymnase George Sand : Gymnase du collège portant le même nom
• (57 rue Gay Lussac 92320 Châtillon)



- Gymnase Langevin Wallon :
• (13 RUE HENRI GATINOT 92320 Châtillon)



ASC BASKET CLUB 2016-2017

Association loi 1901 déclarée en Préfecture
Tel : 06 08 82 89 92 – ascbasket92@gmail.com

TARIFS et MODALITES D'INSCRIPTIONS

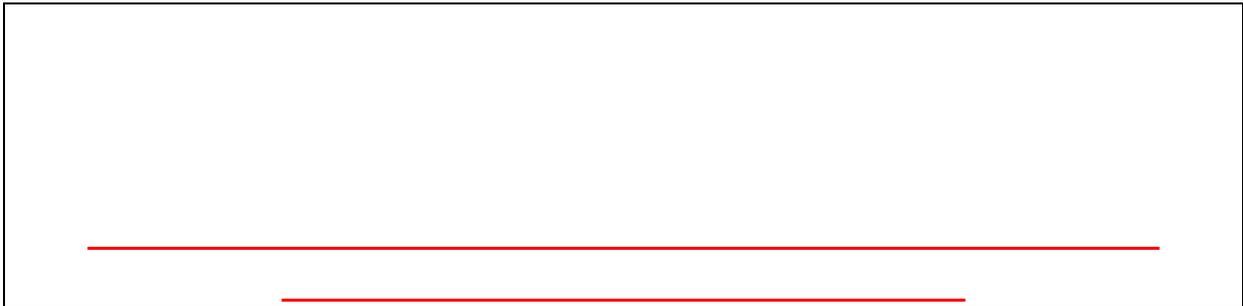
Tarifs inscriptions : 165€ Niveau seniors (Châtillon)

180€ Niveau seniors (Hors Châtillon)

Le tarif comprend l'adhésion au club.

PAIEMENT :

✓ En 1 ou 2 chèques à l'ordre d'ASC BASKET à donner en même temps que le dossier,
prévoir 2 débits (s) mi-Septembre et mi-October



✓ Complétez et signer la fiche de renseignements de façon très lisible. Complétez le dossier avec :

- 1 photo d'identité petite taille ou normale
- 1 Justificatif de domicile récent au choix (EDF, quittance, facture tel etc.)
- 1 photocopie Recto/verso de carte d'identité ou de passeport du joueur en cours de validité
- Le CERTIFICAT MEDICAL incluant la mention 'Apte à la pratique du Basket-Ball dans le cadre d'un club'.

- Charte Joueur(se) complétée et signée
- Règlement intérieur daté et signé
- 1 enveloppe
- 1 timbre

Association Sportive Châtillon Basket

Fiche d'inscription 2016-2017

Nom :

Prénom :

Né(e) le : .../.../.....

à :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone :

Profession :

Mail :

AUTORISATIONS

Je soussigné(e) :

Soins d'urgence

autorise le club

n'autorise pas le club

A me faire apporter les premiers soins en cas d'urgence nécessitée

A être transféré dans l'hôpital le plus proche où pourra être pratiquée toute intervention médicale et chirurgicale nécessaire, étant entendu que je serai prévenu dans les plus brefs délais

Fait à Châtillon, le .../.../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



Droit à l'image :

autorise

n'autorise pas

L'Association Sportive Châtillon Basket, ainsi que le comité de basket-ball des Hauts de Seine, à me photographier ou me filmer dans le cadre des activités qu'il organise (entraînement, match, tournois, manifestations,...), ainsi que la diffusion de ces photographies et vidéos dans un but non commercial lié au directement aux activités du club (journal, revue d'information, assemblées générales, site internet du club, Facebook,...) et note que cette publication ne donne pas droit à rémunération.

Fait à Châtillon, le .../.../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Association Sportive Châtillon Basket

Charte Joueur(se)

Je suis joueur(se) et :

- Je respecte les autres en général,
- Je respecte l'éthique du Club,
- Je participe à la formation d'arbitrage si je le souhaite,
- J'entraîne, si je le souhaite, des plus jeunes selon mes compétences et selon mes disponibilités, dans le but de renforcer l'effectif de l'équipe d'encadrement,
- Je m'engage à payer ma licence,
- Je respecte le matériel du Club ainsi que le matériel qui pourrait m'être remis,
- Je m'engage à montrer le bon exemple aux plus jeunes spectateurs ainsi qu'à leurs parents,
- Je m'engage à assister aux matchs du Club si je suis disponible,
- Je m'implique dans la vie du Club auquel j'appartiens,
- Je m'investis dans le bon déroulement du Club par le biais de l'arbitrage, l'encadrement, l'entraînement, aide à l'organisation d'événements sportifs ou festifs, etc...

Le Club s'engage à :

- Mettre en place les moyens de communication nécessaires afin de me tenir informé(e) de la vie du Club
- Te proposer diverses formations mises en place par la ligue.

Date :/...../20.....

Nom et signature Joueur

Signature Président

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ASC BASKET

ARTICLE 1 : Engagements

Le fait d'adhérer à l'Association Sportive Châtillon Basket engage tous les licenciés et les parents (pour les licenciés mineurs) à l'application pleine et entière du présent Règlement Intérieur.

Chaque membre participant aux entraînements et/ou aux compétitions s'engage à régler le montant de sa cotisation au dépôt de son dossier d'inscription. Toute cotisation non réglée au 15 Septembre de la saison en cours, pourra entraîner une suspension de match et d'entraînement jusqu'au règlement complet de la cotisation. (Règlement échelonné possible)

ARTICLE 2 : Créneaux horaires

Seuls les membres actifs (à jour de leur cotisation) et les membres d'honneur de l'association ASC BASKET peuvent pratiquer le basket dans les Gymnases et terrains mis à disposition du Club durant les créneaux horaires réservés à cet effet, et déterminés par le Comité Directeur.

Une copie des créneaux horaires sera affichée dans le Gymnase et disponible.

Les horaires prévus en début de saison peuvent être modifiés ponctuellement suivant la disponibilité des gymnases.

ARTICLE 3 : Entraînements

Chaque joueur se doit de participer aux entraînements, avec une tenue de sport adaptée à la pratique du basket (short, tee-shirt, chaussures dédiées, bouteille d'eau personnelle). Le port de bijoux n'est pas autorisé. Ces accessoires devront être laissés à la maison afin d'éviter tout risque de blessures, de détérioration ou de vol.

Les joueurs mineurs sont placés sous la responsabilité des entraîneurs à partir du début de la séance suivant les horaires programmés et jusqu'à la fin de celle-ci. Il importe que les parents qui accompagnent leurs enfants s'assurent de la présence de l'entraîneur. En cas d'absence ou de retard, le licencié devra avertir son entraîneur le plus tôt possible avant le début de la séance. De même, l'entraîneur s'engage à respecter les horaires à se présenter en tenue adaptée à sa fonction, et à prévenir les joueurs et/ou parents de joueurs en cas d'absence.

ARTICLE 4 : *Compétitions*

Chaque joueur se doit de participer aux compétitions pour lesquelles il aura été convoqué par son entraîneur, avec une tenue de sport adaptée à la pratique du basket (chaussures propres, short et maillot mis à disposition par le club, bouteille d'eau personnelle). Le port de bijoux n'est pas autorisé. Ces accessoires devront être laissés à la maison afin d'éviter tout risque de blessures, de détérioration ou de vol.

En cas d'absence ou de retard, le licencié devra avertir son entraîneur le plus tôt possible. Toute absence non justifiée pourra entraîner la non convocation au match suivant. De même, le coach s'engage à respecter les horaires et à prévenir les joueurs en cas de toutes modifications à la convocation.

Les joueurs mineurs sont placés sous la responsabilité des entraîneurs depuis l'heure de la convocation jusqu'à la fin du match.

ARTICLE 5 : *Acheminement sur les lieux de compétitions*

Pour les rencontres se déroulant à l'extérieur, le transport sera assuré par les parents ou les joueurs eux-mêmes suivant un tour de rôle programmé en début de saison. En cas d'indisponibilité, le parent en charge du transport se doit de trouver une solution de remplacement. En cas d'insuffisance de moyens de transport, le déplacement pourra être annulé. Une autorisation parentale sera demandée en début de saison. Pour les enfants dont le transport nécessite l'usage d'un rehausseur, celui-ci sera mis à disposition par ses parents.

ARTICLE 6 : *Arbitrage, table de marque*

La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque est obligatoire. Elle s'inscrit dans l'apprentissage des règles de jeu et de la vie associative. Les parents des joueurs ou joueuses pourront être sollicités.

ARTICLE 7 : *Règles de sécurité*

Les accidents, qui surviendraient en dehors des créneaux horaires déterminés par le Comité Directeur, sont sous la pleine et entière responsabilité des licenciés ou des parents ou responsables légaux pour les licenciés mineurs.

A l'intérieur des créneaux horaires, les accidents liés strictement à la pratique du basket sont couverts par l'assurance de la Fédération Française de Basket Ball.

En aucun cas, la responsabilité de l'association ASC BASKET ne pourra être engagée pour tout autre incident (perte, vols, bagarre, dégradations des locaux, etc.) non liés directement à la pratique du basket.

La responsabilité de l'association ASC BASKET ne pourra être engagée en cas de non respect des consignes de sécurité, du présent règlement et du règlement intérieur des gymnases et terrains.

ARTICLE 8 : *Entretien des Gymnases et du matériel de l'association*

L'entretien et le nettoyage des Gymnases et locaux mis à la disposition du Club sont sous la responsabilité de la Municipalité. Toutefois, chaque membre et chaque spectateur doivent veiller au bon respect des lieux. Ils doivent aussi respecter scrupuleusement le règlement intérieur affiché.

L'entretien du matériel, propriété de l'association ASC BASKET ou financé par une subvention extérieure, est sous la responsabilité de l'association ASC BASKET.

Chaque membre participe à l'installation et au rangement du matériel. Chacun est responsable du matériel qui lui est confié lors des séances d'entraînement et des compétitions.

ARTICLE 9 : *Etat d'esprit*

L'association ASC BASKET se doit d'être une association respectueuse de l'esprit sportif. C'est pourquoi tout licencié tenant des propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste pourra être sanctionné par une exclusion immédiate et définitive. Tout membre s'engage à entretenir un bon esprit, à faire preuve de convivialité, de loyauté et à respecter les autres.

Les parents représentent également le club. A ce titre, leur comportement doit être conforme à l'esprit sportif et respectueux de l'adversaire, des arbitres et des organisateurs. Ils s'engagent également à aider au bon fonctionnement du club (accueil des équipes, lavage des maillots, buvette,...) et à apporter leur concours à la vie du club (manifestations, tournois, commissions diverses,...)

ARTICLE 10 : *Sanctions applicables*

Tous les membres du Comité Directeur, les entraîneurs et coaches sont habilités à faire respecter le présent Règlement Intérieur. Le Comité Directeur est habilité à prendre des sanctions (pouvant aller du simple avertissement à l'exclusion définitive de l'association ASC BASKET) contre toute personne ayant contrevenu délibérément à un des articles du présent Règlement Intérieur. En cas d'exclusion, il ne sera effectué aucun remboursement de cotisation.

ARTICLE 11 : *Assemblée Générale*

Tout licencié ou parent (pour les licenciés mineurs) est informé de la tenue des Assemblées Générales (date, lieu et ordre du jour), par voir d'affichage dans les lieux d'entraînement .Il s'engage à être présent pour approuver l'exercice précédent et élire le nouveau Comité Directeur selon les modalités des Statuts de l'association ASC BASKET.

ARTICLE 12 : *Modification et réclamation*

Ce présent Règlement Intérieur peut être modifié à la suite d'une Assemblée Générale conformément aux Statuts de l'association ASC BASKET ou par décision du Comité Directeur.

Toute réclamation doit être adressée par écrit au Comité Directeur.

Le présent Règlement Intérieur a été adopté en séance de l'Assemblée Générale constitutive qui s'est tenue à Châtillon le 18 Février 2015.